

SCI 2PR
Société civile immobilière
au capital de 100,00 euros
Siège social : 39, Boulevard Georges Clémenceau
L'EMPIRE
83000 TOULON
800 704 454 RCS TOULON

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2026

Le VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 11H00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société.

Chaque associé a été régulièrement convoqué par la Gérance.

Monsieur Mathieu PERRYMOND, préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article "*Siège social*" des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE
Résolution - Transfert de siège social

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendue la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer à compter de ce jour le siège social de 39, Boulevard Georges Clémenceau - L'EMPIRE - 83000 TOULON à sis : 831, chemin des Plantades - Bâtiment B 3e étage - 83130 LA GARDE.

En conséquence, l'article Siège social des statuts a été modifié comme suit :

« *V - Siège social*

Le siège de la société est fixé à :

831, chemin des Plantades - Bâtiment B 3e étage - 83130 LA GARDE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME
Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

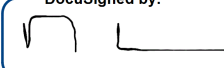
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Le Co-Gérant
Monsieur Mathieu PERRYMOND

DocuSigned by:

5371FCD245D247E...